

Ci-dessous vous pouvez trouver une liste, non exhaustive, des matériaux acceptés et pas acceptés dans les écocentres. Si vous ne trouvez pas un matériel dans la liste et vous vous interrogez sur son acceptation ou pas, n'hésitez pas à appeler à l'Écosite au numéro : 418-629-4224.

MATIÈRES ACCEPTÉES

<b>Appareils électriques et électroniques</b>	<p><b>Appareils informatiques</b> (ordinateurs, écrans, imprimantes, disques durs, etc.)</p> <p><b>Appareils électroniques</b> (téléviseurs, lecteurs DVD, appareils photo, téléphones normal et cellulaires, etc.)</p> <p><b>Appareils électriques</b> (fils électriques, lampes, luminaires, etc.)</p>
<b>Électroménagers</b>	<p><b>Gros électroménagers</b> (réfrigérateurs, cuisinières, lave-vaisselles, laveuses, sècheuses, chauffe-eau, climatiseurs, etc.)</p> <p><b>Petits électroménagers</b> (grille-pain, cafetières, fours à micro-ondes, etc.)</p> <p><b>Appareils d'extérieur</b> (barbecues avec ou sans bonbonnes de propane, tondeuses, souffleuses, etc.)</p>
<b>Mobilier et autres encombrants</b>	<p><b>Meubles d'intérieur</b> (mobilier de salle de bain, divans, canapés, futons, etc.)</p> <p><b>Mobilier d'extérieur</b> (chaises et tables de patio en plastique ou métal, balançoire, etc.)</p> <p><b>Autres encombrants</b> (matelas, tapis, etc.)</p>
<b>Produits domestiques dangereux</b>	<p><b>Peintures et teintures</b> (de latex à base d'eau, à base d'huile, à métal, en aérosol, laques, protecteurs à bois et maçonnerie, vernis et préservatifs, époxy). <b>Si le contenant a de restant, ils peuvent être apportés chez BMR, RONA ou Dépôt aussi.</b></p> <p><b>Petites batteries</b> (AAA, AA, C, D, 9V, piles de montre, de lampes, d'outils, de caméras, d'ordinateurs, etc.). <b>Peuvent être apportés chez BMR aussi.</b></p> <p><b>Produits pour le jardin ou les animaux</b> (insecticides, herbicides, algicide, autres pesticides, engrais, produits vétérinaires, etc.).</p> <p><b>Produits de voitures</b> (huile à moteur sans contaminant, filtre à huile, antigel, batterie, etc.)</p> <p><b>Produits explosifs ou inflammables</b> (aérosol, bonbonnes de propane, butane, combustible à fondue, pétrole, cires, colles, solvants, etc.).</p> <p><b>Les ampoules (fluocompactes est tubes fluorescents qui contiennent du mercure) doivent être apportés chez RONA. Plus d'information dans <a href="#">le site de RecyclFluo</a></b></p>
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	<p>Bardeaux à toiture dépourvus de contaminants (morceaux d'aluminium, papier noir, plastique ou bois).</p> <p><b>Le période de récupération est de début mai à fin octobre.</b></p>
<b>Matériaux de construction secs</b>	<p>Céramique, gypse, matériaux isolants, verre, fenêtres, toilettes, etc.</p>
<b>Bois</b>	<p><b>Souches et branches</b></p> <p><b>Bois de construction</b> (avec ou sans peinture, vernis, traité et pas traité, contre-plaqué et toutes composantes laminées avec la colle, bois de particule, mélamine, préfini, plancher flottant, etc.)</p> <p><b>Emballages de bois divers</b> (incluant les palettes)</p> <p><b>Meubles en bois</b></p> <p><b>Le bois de rénovation doit être dépourvu de tout contaminant comme : le gypse, bardeau de toiture, coin de fer, ainsi que des couvreurs plancher et toute autre matière qui n'est pas du bois.</b></p>
<b>Métaux</b>	<p>Produits de métal (de fer, acier, aluminium, etc.)</p>
<b>Pneus</b>	<p>Seulement les pneus d'un maximum de 48 pouces, démontés des jantes</p>
<b>Huile de friture</b>	

## ☒ MATIÈRES REFUSÉES

<b>Matériaux d'excavation et granulaires</b>	Terre, ciment, béton, asphalte, sable et gravier, pierre, brique, etc.
<b>Matières organiques</b>	Aucun, excepte les rognures de gazon et de feuilles mortes qui peuvent être amenées au printemps et à l'automne <b>Voir calendrier pour les dates</b>
<b>Médicaments</b>	<b>Renseignez-vous auprès de vos pharmacies locales.</b>
<b>Autres produits dangereux</b>	Résidus d'amiante, Acide fluorhydrique, Cyanure, BPC, etc.